

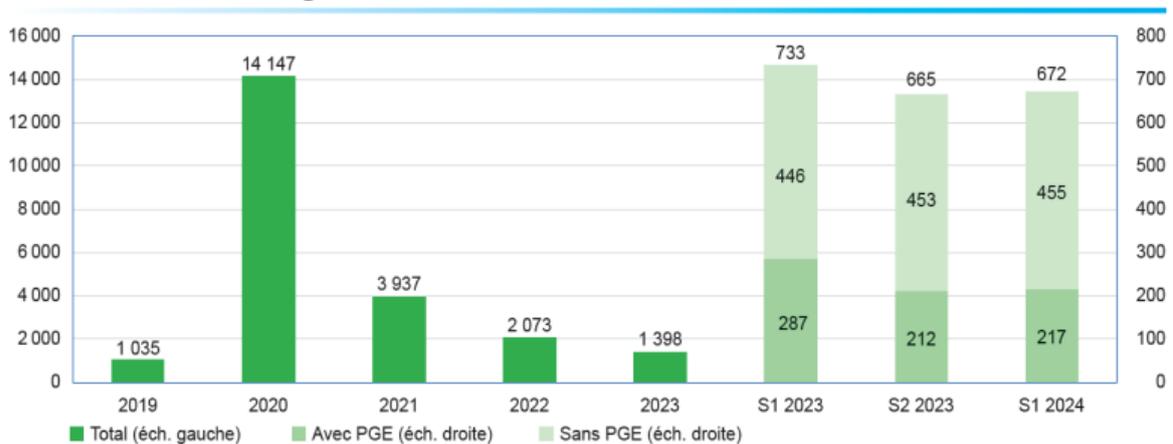
Paris, le 29 août 2024

## La Médiation du crédit a été moins sollicitée lors du premier semestre 2024 mais reste vigilante

Les entreprises se sont montrées résilientes au travers des crises qui se sont succédées depuis 2020 et l'accès au financement bancaire a été assuré dans de bonnes conditions. Dans cette situation, le niveau de sollicitations de la Médiation du crédit n'a cessé de se réduire (cf. annexes I et II).

Au premier semestre 2024, la Médiation du crédit a recensé 672 demandes éligibles. Cette faible sollicitation concerne les médiations classiques de même que celles liées aux restructurations des Prêts Garantis par l'État (PGE) permises dans le cadre de [l'Accord de Place du 19 janvier 2022](#) qui a été [reconduit en décembre 2023](#) jusqu'au 31 décembre 2026.

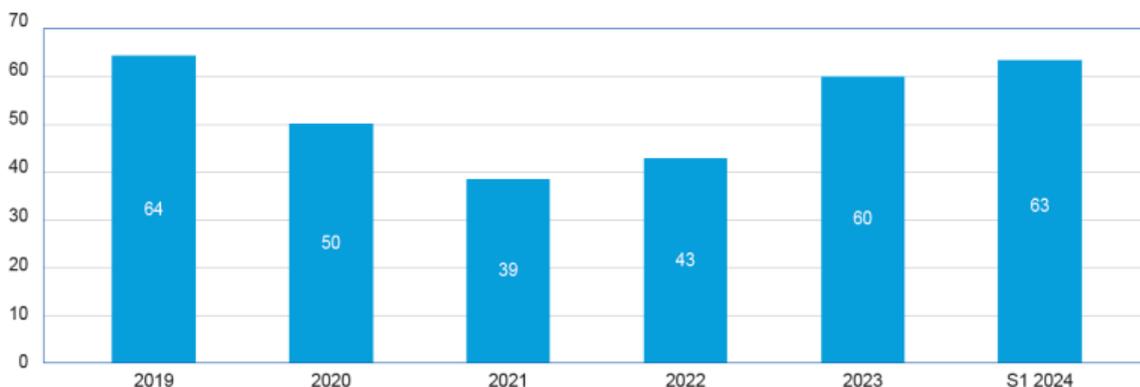
Nombre de dossiers éligibles



Après le recul observé pendant la crise sanitaire, en raison du caractère dégradé de la situation financière des entreprises éligibles, les dossiers finalisés au premier semestre 2024 ont abouti favorablement dans 63 % des cas.

## Taux de succès annuel de la médiation du crédit

(en pourcentage)



Dans ce contexte globalement favorable au financement des entreprises, le ralentissement de l'activité économique attendu sur l'année 2024 ainsi que l'augmentation des défaillances d'entreprises (qui affecte des entreprises de taille plus importante), appellent à la vigilance et à mieux faire connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté.

Pour répondre à ce besoin, la Médiation du crédit et la Médiation des entreprises ont mis en place une « [Boîte à outils du dirigeant](#) » qui présente les trois principes clés : Anticipation, Accompagnement, Prévention.

La Médiation du crédit demeure totalement mobilisée pour accompagner les entreprises qui pourraient se trouver confrontées à des tensions de trésorerie ou des difficultés de financement.

**À propos de la Médiation du crédit :** La Médiation du crédit est exercée par la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

**À propos de la Banque de France :** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet <https://www.banque-france.fr>

Suivez nous [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

## **ANNEXE I | ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT AU 1<sup>ER</sup> SEMETRE 2024**

Les entreprises se sont montrées résilientes au travers des crises qui se sont succédées depuis 2020 et l'accès au financement bancaire a été assurée dans de bonnes conditions. Dans cette situation, le niveau de sollicitations de la Médiation du crédit n'a cessé de se réduire.

### **1 - Rappel de la situation des entreprises**

L'analyse par la Banque de France de [la situation financière des PME en 2023](#) confirme la résilience des entreprises face aux crises qui se sont succédées depuis 2020.

Ainsi, dans le contexte de ralentissement de l'activité et de fin des aides du fonds de solidarité, le taux de marge des PME a globalement résisté en 2023 et s'est maintenu à un niveau supérieur à la période pré-pandémique.

Poursuivant sa baisse tendancielle, le taux d'endettement (qui rapporte l'endettement financier aux capitaux propres) a par ailleurs diminué en 2023, en particulier grâce au renforcement des capitaux propres et au remboursement des Prêts garantis par l'État (PGE). À fin avril 2024, 58 % des 145 milliards de PGE avaient été remboursés, avec une proportion identique pour les TPE-PME.

Les situations de trésorerie des PME restaient par ailleurs en 2023, malgré un recul par rapport au pic de 2021, globalement meilleures qu'avant la crise sanitaire, quels que soient la taille ou le secteur d'activité considérés.

Au total, dans un contexte de remontée des taux d'intérêt, la capacité de remboursement des PME, mesurée par la cotation Banque de France, était préservée fin 2023.

### **2 – L'accès au financement**

Selon les dernières statistiques de la Banque de France ([Accès des entreprises aux crédits 2024T2](#)), « le taux d'obtention de crédit reste à des niveaux élevés pour les ETI et PME en dépit d'un tassement pour ces dernières en matière de crédits de trésorerie ».

Il ressort également de [l'Enquête TPE et PME](#) réalisée par Bpifrance que « les conditions d'accès au crédit au premier semestre 2024 restent favorables. L'accès au crédit, qui s'était durci depuis début 2022 en lien avec la hausse des taux, se stabilise au premier semestre 2024. Les difficultés d'accès au crédit d'investissement refluent légèrement. La principale raison explicative à ces difficultés de financement à long terme demeure la fragilité financière de l'entreprise. »

### 3 - L'activité de la médiation

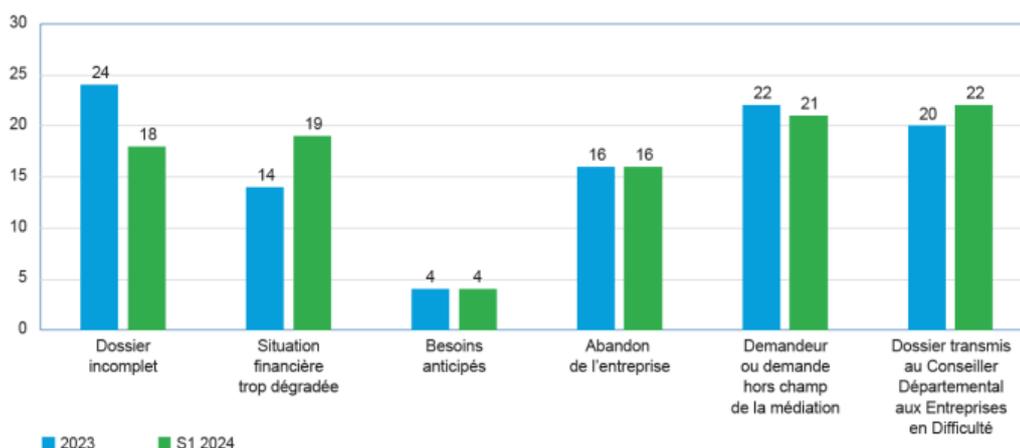
La nature des dossiers déposés en médiation a continué à évoluer depuis la sortie de la crise de la Covid avec, au premier semestre 2024, une proportion de dossiers éligibles (43 %) encore en baisse (50 % en 2022) et très inférieure à celle observée avant la crise sanitaire (64 % en 2019).

Cette situation s'explique principalement par des raisons liées :

- aux caractéristiques des demandes qui peuvent être hors champ d'intervention de la médiation et/ou relever de la compétence d'autres acteurs comme les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté ou les tribunaux de commerce lorsque la situation de l'entreprise est trop dégradée (fonds propres négatifs, cessation de paiement notamment) ;
- au renoncement direct ou indirect de l'entreprise parce que son besoin n'est plus avéré et/ou qu'elle ne produit pas les documents nécessaires à l'instruction de sa demande ;
- à une situation financière trop dégradée et, conformément à [l'accord de place sur la médiation du crédit aux entreprises](#), les dossiers sont refusés puisque « la Médiation s'engage à ne jamais demander aux partenaires financiers des interventions qui leur feraient manifestement courir un risque anormal, notamment en cas d'absence de pérennité de l'entreprise ».

#### Répartition des dossiers par motif d'inéligibilité

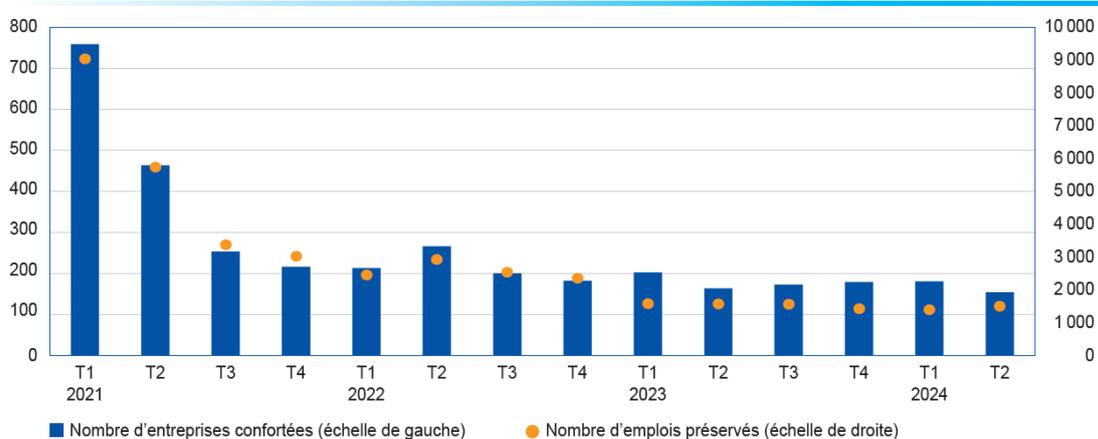
(en pourcentage)



Au cours du premier semestre 2024, les demandes de médiation continuent à émaner majoritairement (81 %) de très petites entreprises, exerçant leur activité dans le domaine des services (48 %), du commerce (25 %) et dans une moindre mesure de la construction (11 %), de l'industrie (10 %) et de l'agriculture (6 %).

Globalement, les interventions des médiateurs départementaux ont permis de préserver 2 907 emplois dans 336 entreprises au cours des six premiers mois de l'année en cours.

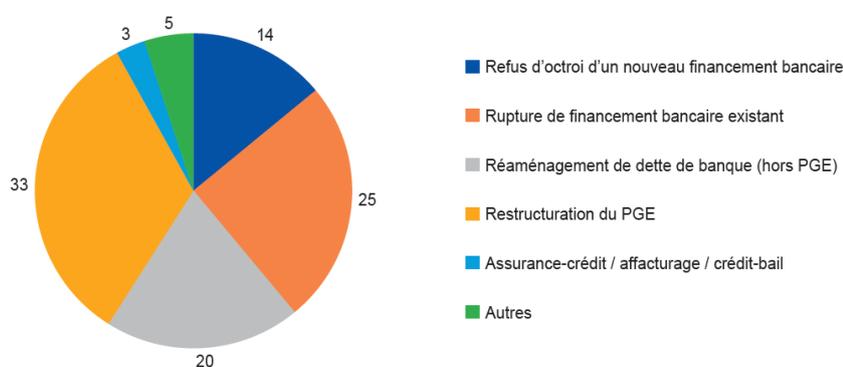
### Nombre d'entreprises confortées et d'emplois préservés



Dans la majorité des cas, les demandes de médiation sont consécutives à des difficultés relatives à des financements existants (25 %), à des refus d'octroi d'un nouveau financement bancaire (14 %) ou des restructurations de dettes (20 %). La part des restructurations de PGE demeure limitée à un tiers des situations éligibles.

### Répartition des dossiers éligibles par problématique - S1 2024

(en pourcentage)

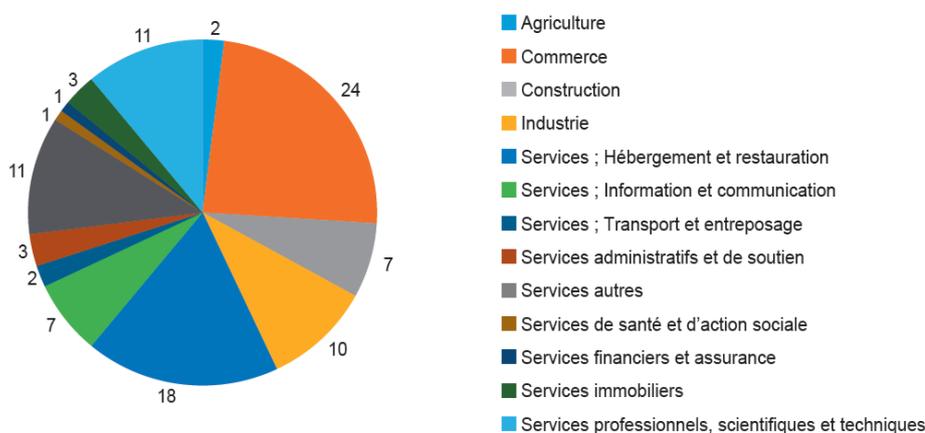


Depuis le début de la procédure, la médiation du crédit a été saisie de 1 309 demandes pour des restructurations de PGE (dont 217 au cours du premier semestre 2024) dont 884 dossiers pour des PGE d'un montant à l'octroi supérieur à 50 000 euros (seuil à partir duquel les dossiers sont orientés par les Conseillers Départementaux aux Entreprises en Difficulté – CDED- ).

Les demandes de restructurations de PGE ont émané des entreprises du secteur des services (57 %) et dans une moindre mesure du commerce (24 %).

## Répartition par secteur économique des dossiers éligibles pour restructuration de PGE

(en pourcentage)



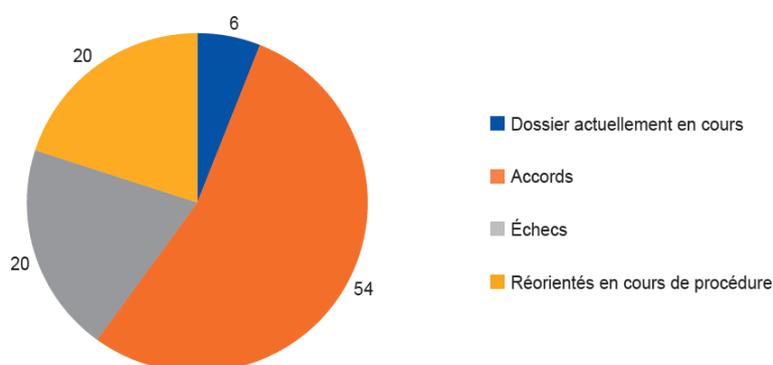
D'ores et déjà, 712 dossiers (54 %) ont fait l'objet d'un accord, avec une restructuration des autres crédits bancaires à maturité et un constat d'accord signé à l'issue de la médiation qui permet de préciser les lignes de crédits court terme maintenues.

À l'inverse, 262 dossiers (20 %) n'ont pas pu être finalisés, pour deux raisons principales : une absence de besoin avéré (demande de « confort ») ou le refus des banques de renégocier les autres prêts bancaires (hors PGE), comme l'impose l'Accord de Place pour bénéficier de la restructuration des PGE.

Certains dossiers sont toujours en cours de médiation (6 %) et plusieurs dossiers ont été réorientés en cours de procédures (20 %), soit parce qu'ils n'étaient pas éligibles (cas d'entreprises de taille intermédiaire), soit parce que l'entreprise avait renoncé à sa demande ou encore parce qu'une orientation vers les procédures devant les tribunaux de commerce a été jugée plus appropriée.

## État des dossiers éligibles pour restructuration de PGE depuis le début de la procédure

(en pourcentage)



## **ANNEXE II | Saisines de la médiation par région**

**France métropolitaine et Outre-mer**

**Auvergne-Rhône-Alpes**

**Bourgogne-Franche-Comté**

**Bretagne**

**Centre-Val de Loire**

**Corse**

**Grand Est**

**Hauts-de-France**

**Île-de-France**

**Normandie**

**Nouvelle-Aquitaine**

**Occitanie**

**Pays de la Loire**

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

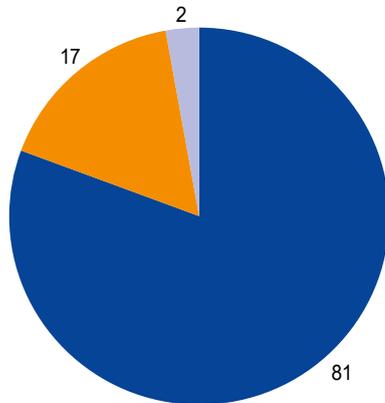
**Outre-mer**

## France métropolitaine et Outre-mer

	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	672
Taux d'éligibilité (en %)	43
Montant des crédits demandés (millions EUR)	206
Nombre d'entreprises confortées	336
Nombre d'emplois préservés	2907
Taux de médiation réussie (en %)	63

### Répartition des dossiers éligibles par effectif

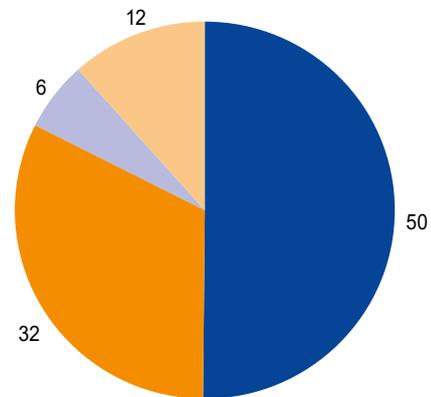
(en pourcentage)



■ < 11 personnes  
■ de 11 à 50 personnes  
■ de 51 à 250 personnes  
■ > 250 personnes

### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

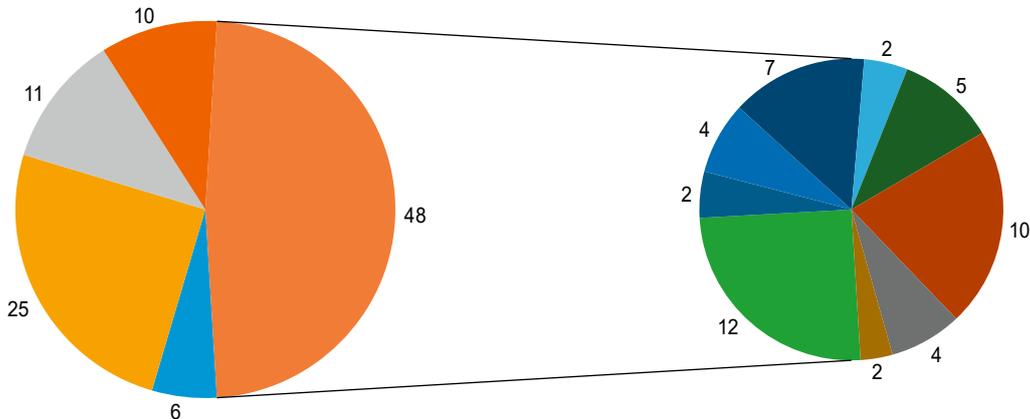
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros  
■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ > 500 milliers d'euros

### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

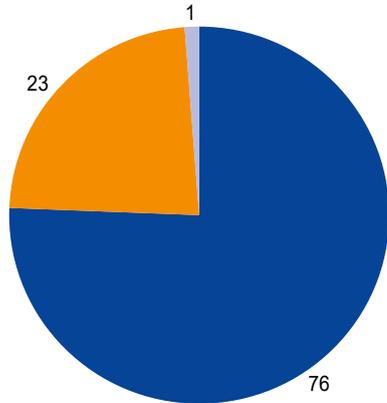


■ Services  
■ Agriculture, sylviculture et pêche  
■ Industries extractives et industrie manufacturière  
■ Bâtiment, construction et travaux publics  
■ Commerce  
■ Services immobiliers  
■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
■ Services administratifs et de soutien  
■ Services de santé et d'action sociale  
■ Services de transport et d'entreposage  
■ Services hébergement et restauration  
■ Services d'information et de communication  
■ Services financiers et assurance  
■ Services autres

	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	82
Taux d'éligibilité (en %)	45
Montant des crédits demandés (millions EUR)	11
Nombre d'entreprises confortées	41
Nombre d'emplois préservés	493
Taux de médiation réussie (en %)	64

**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

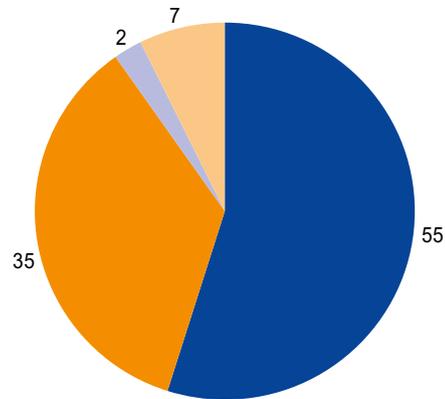
(en pourcentage)



■ < 11 personnes  
■ de 11 à 50 personnes  
■ de 51 à 250 personnes  
■ > 250 personnes

**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

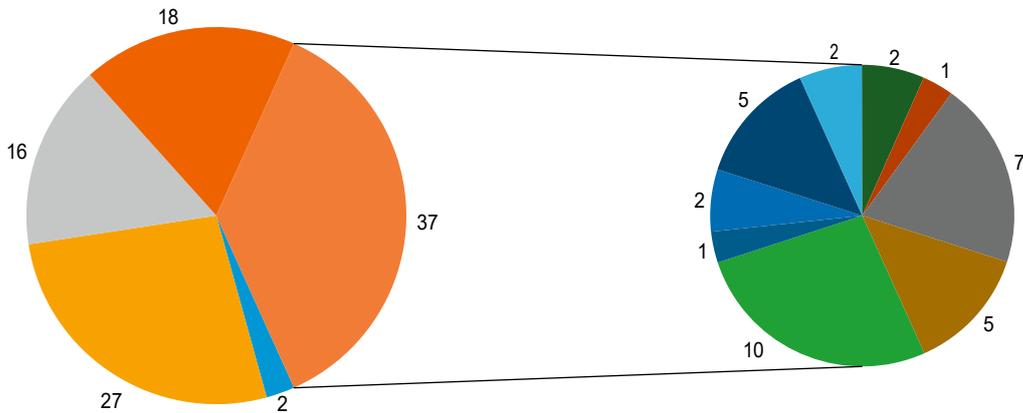
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros  
■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ > 500 milliers d'euros

**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

(en pourcentage)



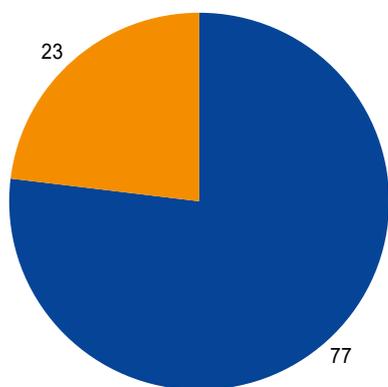
■ Services  
■ Agriculture, sylviculture et pêche  
■ Industries extractives et industrie manufacturière  
■ Bâtiment, construction et travaux publics  
■ Commerce  
■ Services immobiliers  
■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
■ Services administratifs et de soutien  
■ Services de santé et d'action sociale  
■ Services de transport et d'entreposage  
■ Services hébergement et restauration  
■ Services d'information et de communication  
■ Services financiers et assurance  
■ Services autres

## Bourgogne-Franche-Comté

	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	13
Taux d'éligibilité (en %)	23
Montant des crédits demandés (millions EUR)	3
Nombre d'entreprises confortées	12
Nombre d'emplois préservés	104
Taux de médiation réussie (en %)	86

### Répartition des dossiers éligibles par effectif

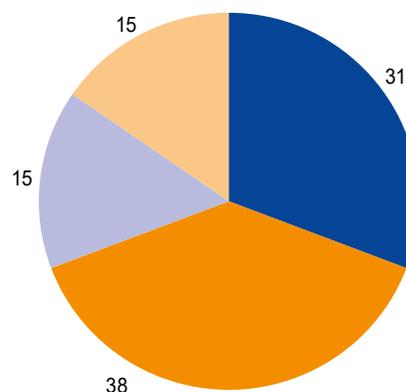
(en pourcentage)



■ < 11 personnes  
■ de 11 à 50 personnes

### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

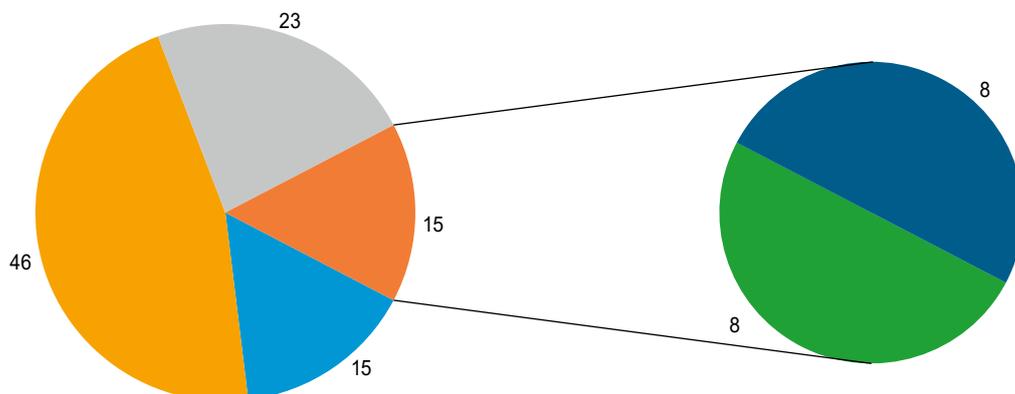
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros  
■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ > 500 milliers d'euros

### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

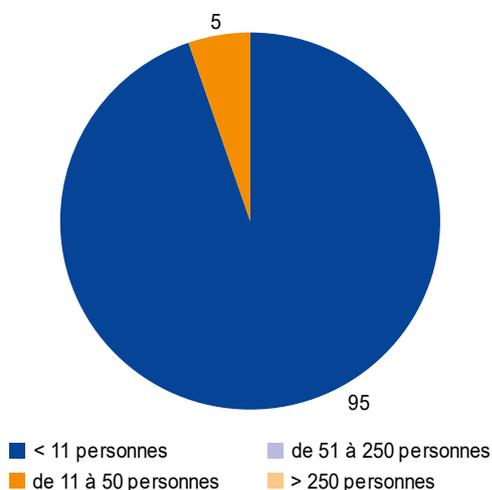


■ Services  
■ Agriculture, sylviculture et pêche  
■ Industries extractives et industrie manufacturière  
■ Bâtiment, construction et travaux publics  
■ Commerce  
■ Services immobiliers  
■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
■ Services administratifs et de soutien  
■ Services de santé et d'action sociale  
■ Services autres  
■ Services de transport et d'entreposage  
■ Services hébergement et restauration  
■ Services d'information et de communication  
■ Services financiers et assurance

	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	19
Taux d'éligibilité (en %)	40
Montant des crédits demandés (millions EUR)	8
Nombre d'entreprises confortées	10
Nombre d'emplois préservés	44
Taux de médiation réussie (en %)	45

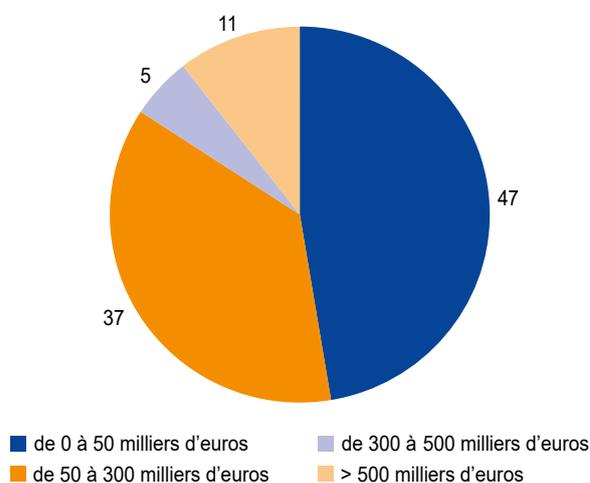
### Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



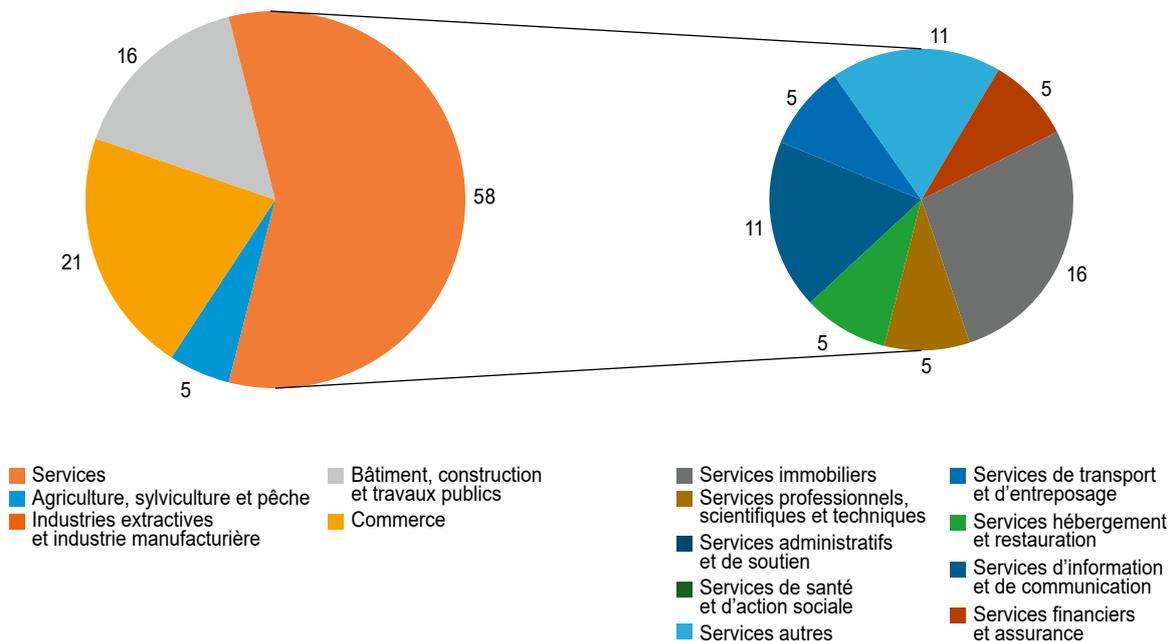
### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

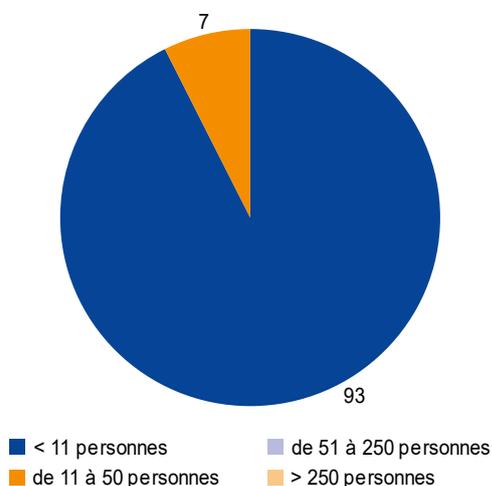
(en pourcentage)



	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	27
Taux d'éligibilité (en %)	51
Montant des crédits demandés (millions EUR)	6
Nombre d'entreprises confortées	13
Nombre d'emplois préservés	125
Taux de médiation réussie (en %)	65

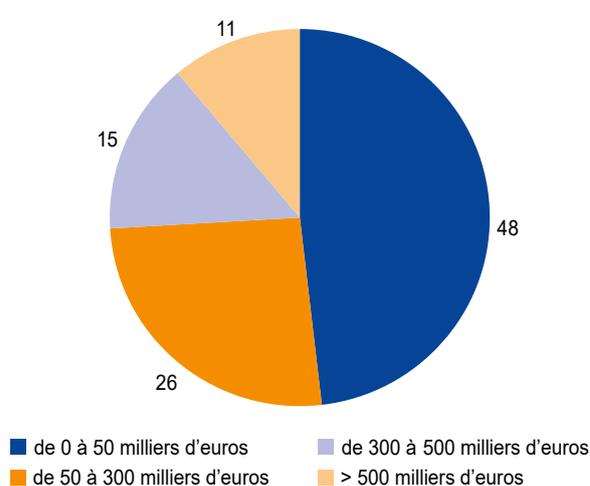
### Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



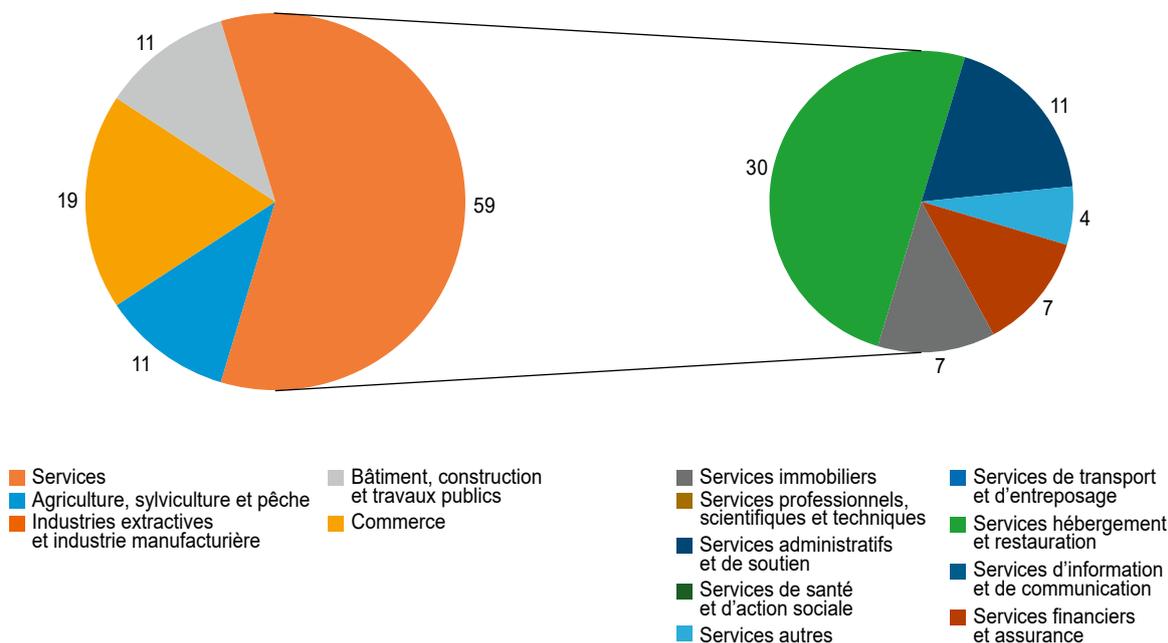
### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

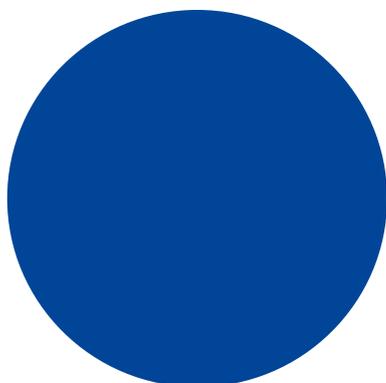
(en pourcentage)



	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	6
Taux d'éligibilité (en %)	100
Montant des crédits demandés (millions EUR)	1
Nombre d'entreprises confortées	3
Nombre d'emplois préservés	11
Taux de médiation réussie (en %)	75

### Répartition des dossiers éligibles par effectif

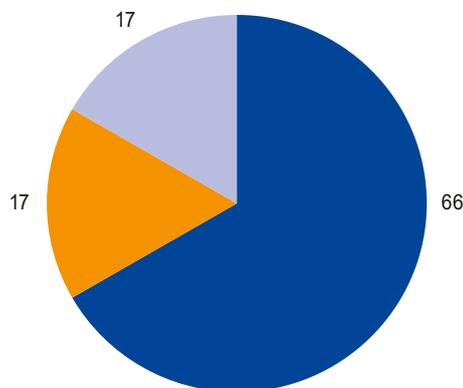
(en pourcentage)



■ < 11 personnes  
■ de 11 à 50 personnes  
■ de 51 à 250 personnes  
■ > 250 personnes

### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

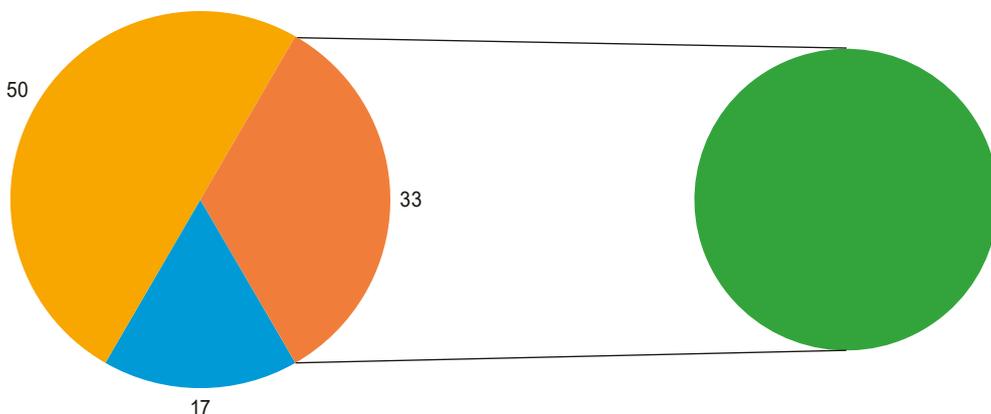
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros  
■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ > 500 milliers d'euros

### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

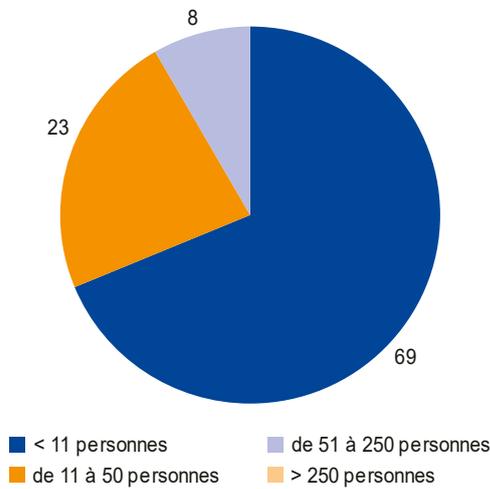


■ Services  
■ Agriculture, sylviculture et pêche  
■ Industries extractives et industrie manufacturière  
■ Bâtiment, construction et travaux publics  
■ Commerce  
■ Services immobiliers  
■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
■ Services administratifs et de soutien  
■ Services de santé et d'action sociale  
■ Services autres  
■ Services de transport et d'entreposage  
■ Services hébergement et restauration  
■ Services d'information et de communication  
■ Services financiers et assurance

	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	48
Taux d'éligibilité (en %)	46
Montant des crédits demandés (millions EUR)	29
Nombre d'entreprises confortées	18
Nombre d'emplois préservés	316
Taux de médiation réussie (en %)	62

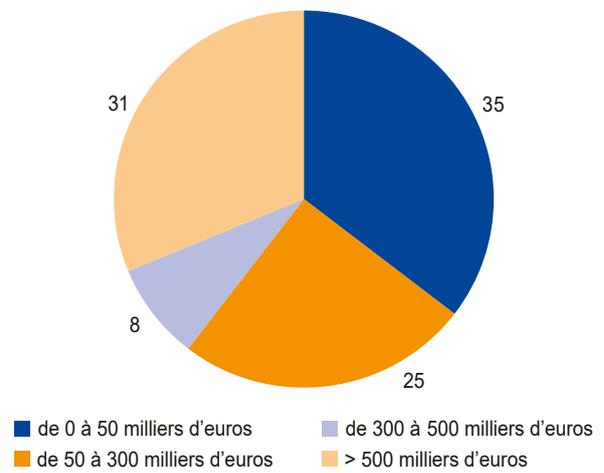
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



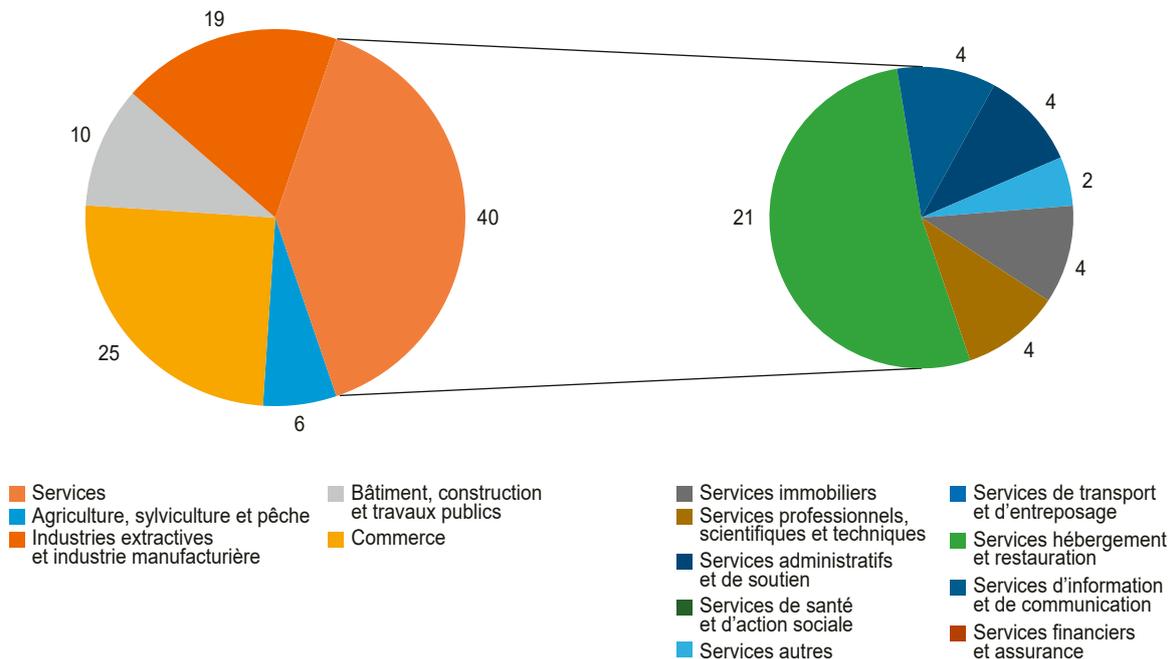
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

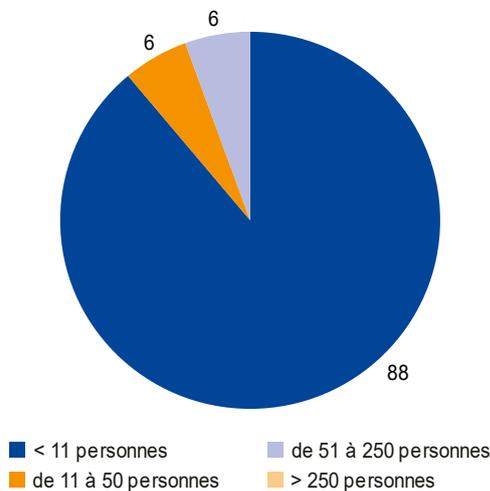
(en pourcentage)



	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	18
Taux d'éligibilité (en %)	25
Montant des crédits demandés (millions EUR)	2
Nombre d'entreprises confortées	10
Nombre d'emplois préservés	60
Taux de médiation réussie (en %)	56

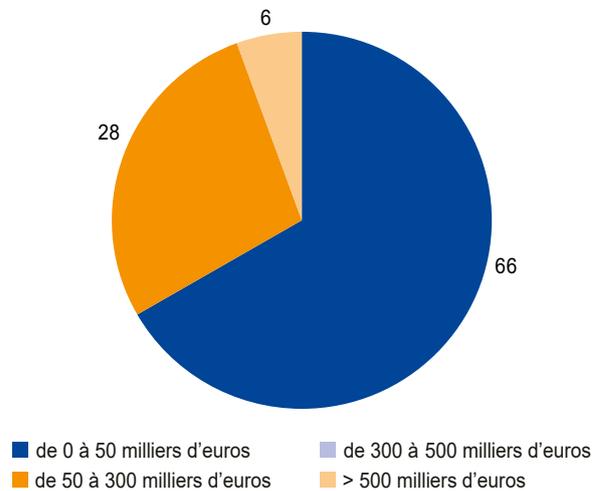
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



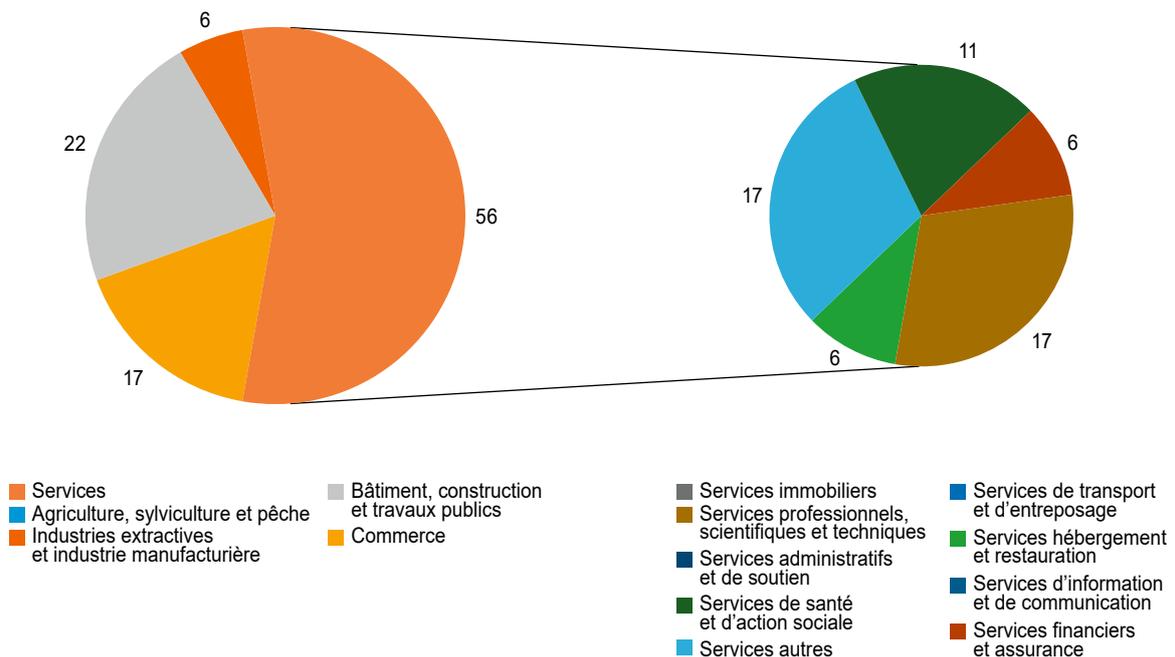
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

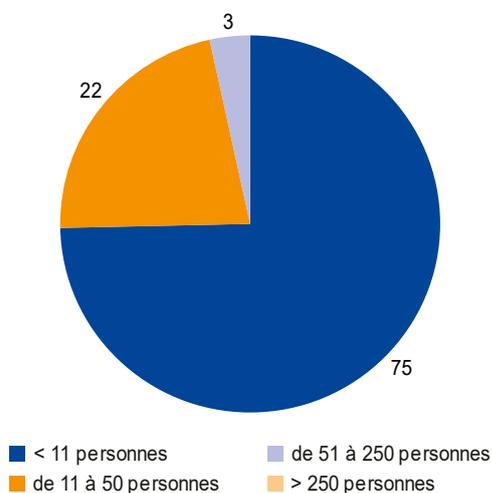
(en pourcentage)



	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	146
Taux d'éligibilité (en %)	37
Montant des crédits demandés (millions EUR)	44
Nombre d'entreprises confortées	66
Nombre d'emplois préservés	467
Taux de médiation réussie (en %)	62

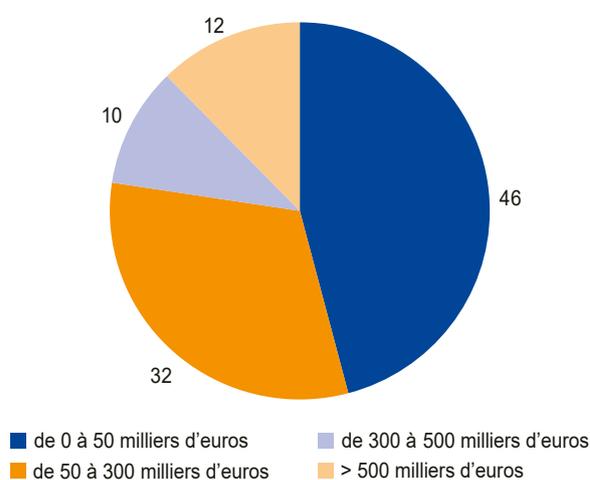
### Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



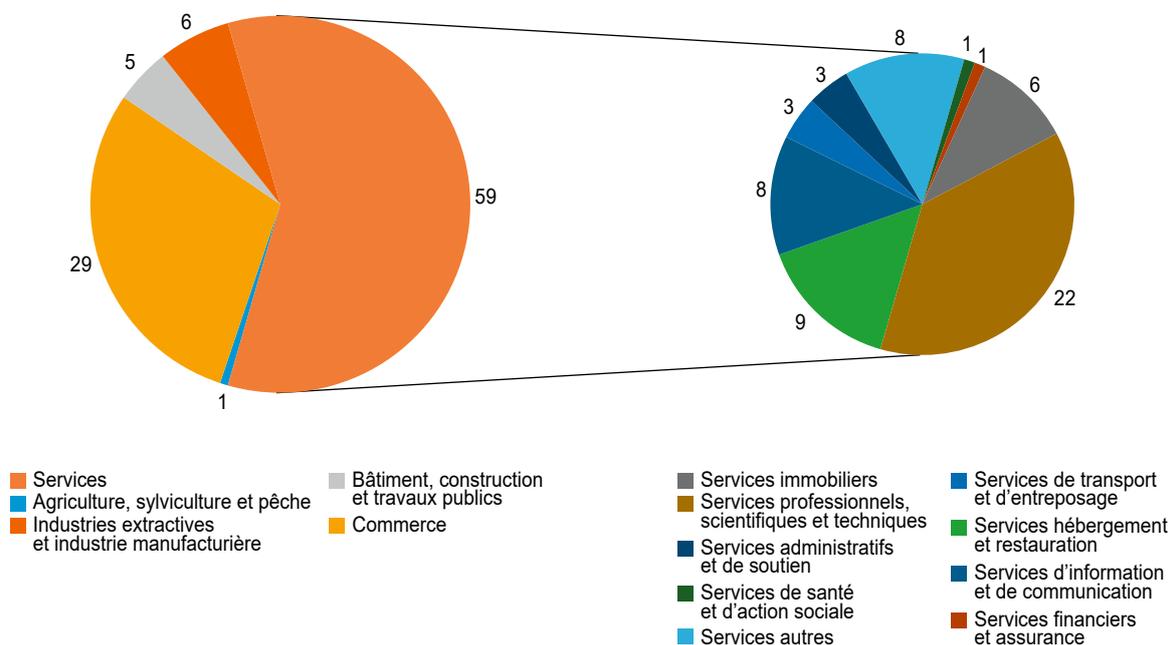
### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

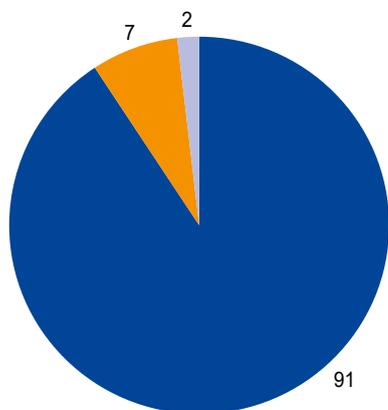
(en pourcentage)



	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	54
Taux d'éligibilité (en %)	70
Montant des crédits demandés (millions EUR)	47
Nombre d'entreprises confortées	24
Nombre d'emplois préservés	277
Taux de médiation réussie (en %)	59

**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

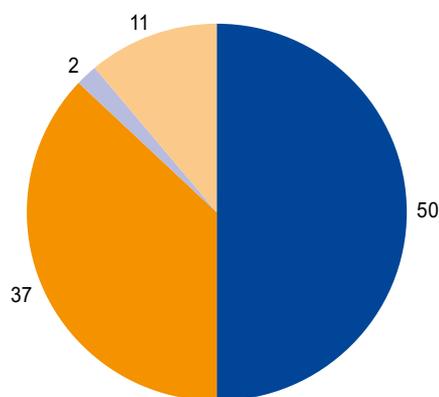
(en pourcentage)



■ < 11 personnes  
■ de 11 à 50 personnes  
■ de 51 à 250 personnes  
■ > 250 personnes

**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

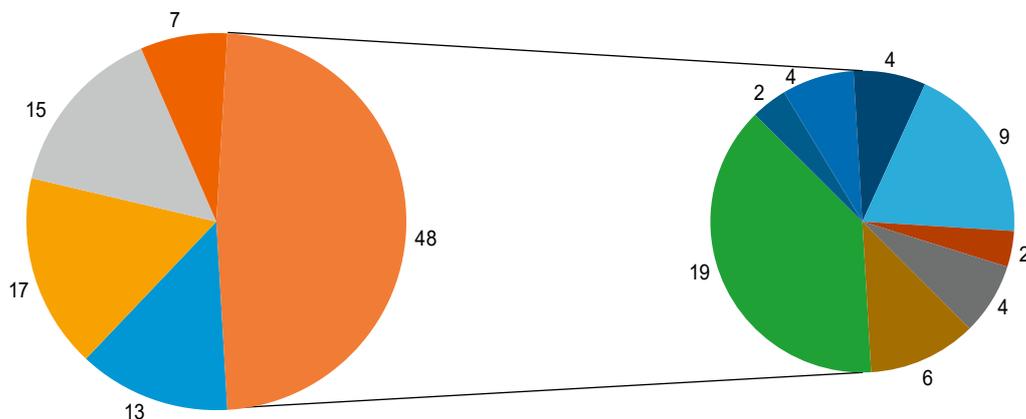
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros  
■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ > 500 milliers d'euros

**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

(en pourcentage)

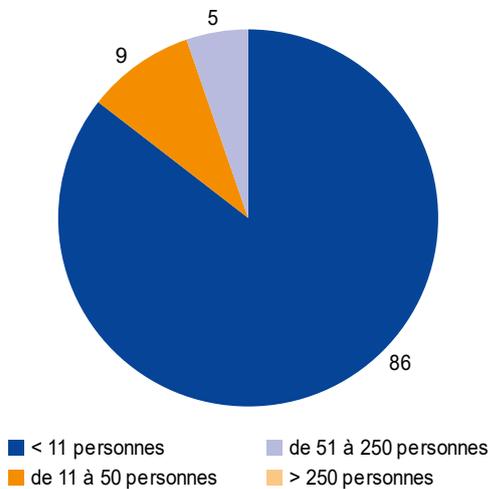


■ Services  
 ■ Agriculture, sylviculture et pêche  
 ■ Industries extractives et industrie manufacturière  
 ■ Bâtiment, construction et travaux publics  
 ■ Commerce  
 ■ Services immobiliers  
 ■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
 ■ Services administratifs et de soutien  
 ■ Services de santé et d'action sociale  
 ■ Services autres  
 ■ Services de transport et d'entreposage  
 ■ Services hébergement et restauration  
 ■ Services d'information et de communication  
 ■ Services financiers et assurance

	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	76
Taux d'éligibilité (en %)	46
Montant des crédits demandés (millions EUR)	23
Nombre d'entreprises confortées	42
Nombre d'emplois préservés	246
Taux de médiation réussie (en %)	70

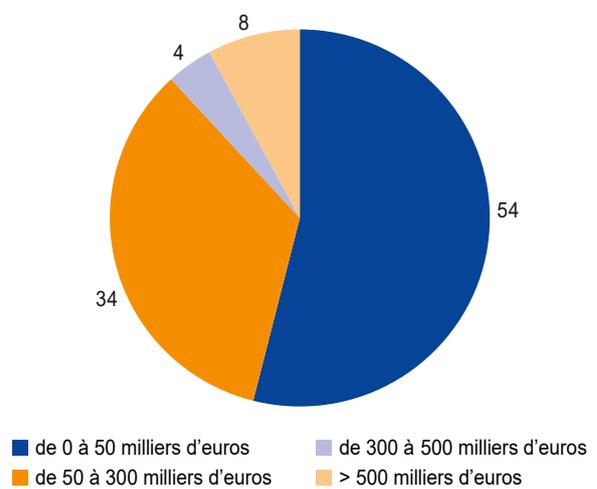
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



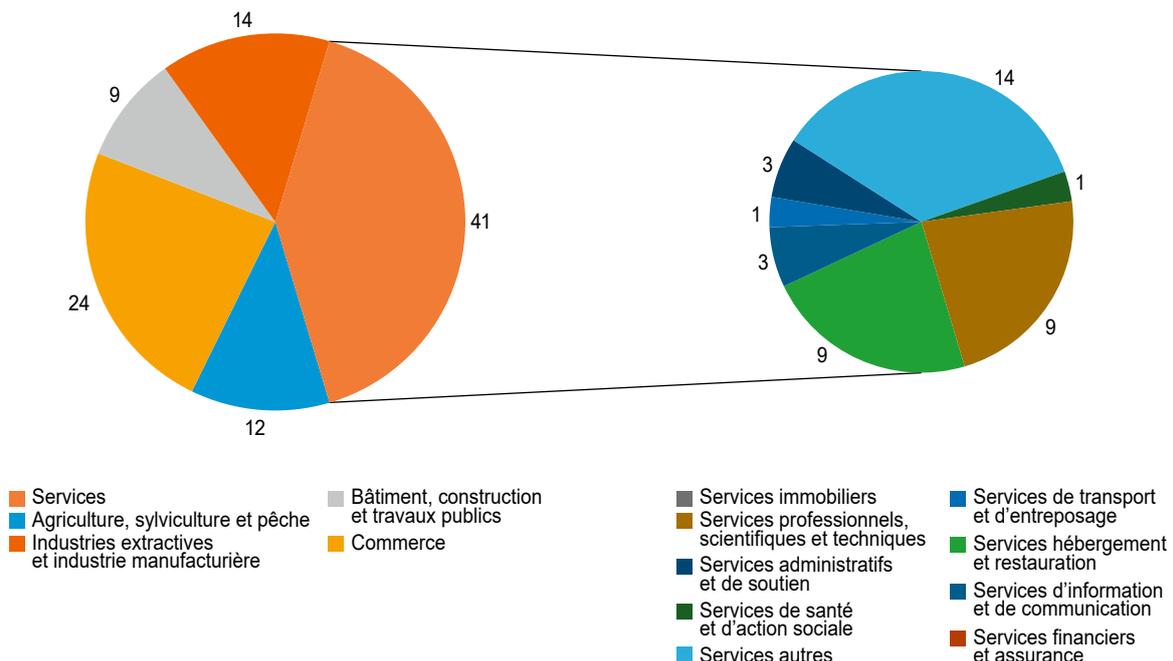
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

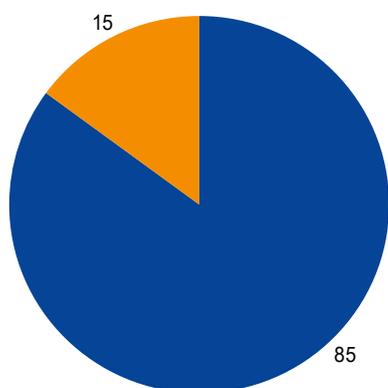
(en pourcentage)



	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	67
Taux d'éligibilité (en %)	41
Montant des crédits demandés (millions EUR)	9
Nombre d'entreprises confortées	45
Nombre d'emplois préservés	292
Taux de médiation réussie (en %)	63

**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

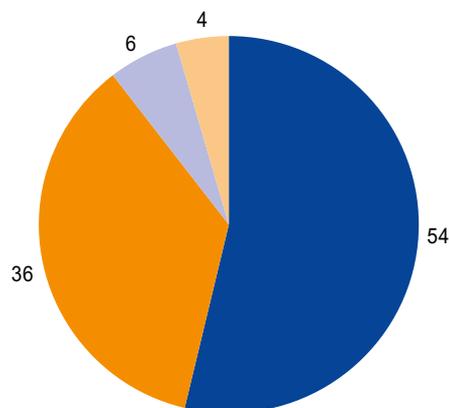
(en pourcentage)



■ < 11 personnes  
■ de 11 à 50 personnes

**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

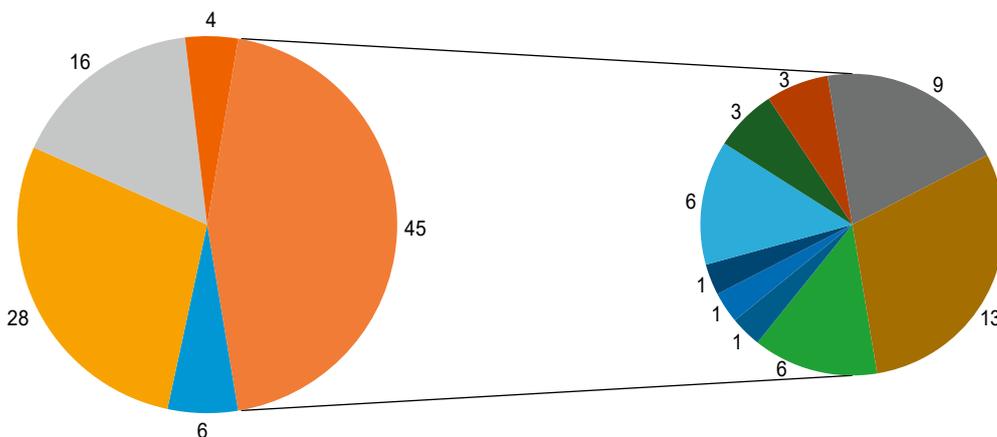
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros  
■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ > 500 milliers d'euros

**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

(en pourcentage)

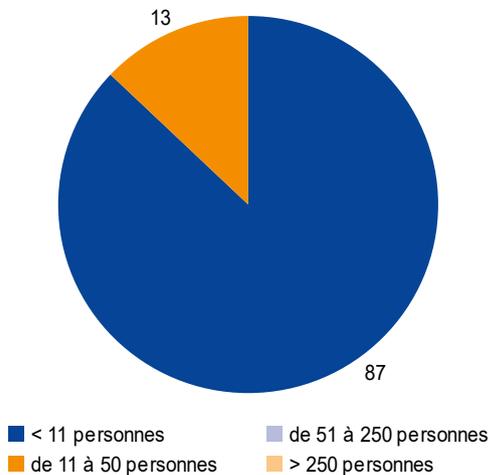


■ Services  
 ■ Agriculture, sylviculture et pêche  
 ■ Industries extractives et industrie manufacturière  
 ■ Bâtiment, construction et travaux publics  
 ■ Commerce  
 ■ Services immobiliers  
 ■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
 ■ Services administratifs et de soutien  
 ■ Services de santé et d'action sociale  
 ■ Services autres  
 ■ Services de transport et d'entreposage  
 ■ Services hébergement et restauration  
 ■ Services d'information et de communication  
 ■ Services financiers et assurance

	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	31
Taux d'éligibilité (en %)	48
Montant des crédits demandés (millions EUR)	5
Nombre d'entreprises confortées	10
Nombre d'emplois préservés	96
Taux de médiation réussie (en %)	56

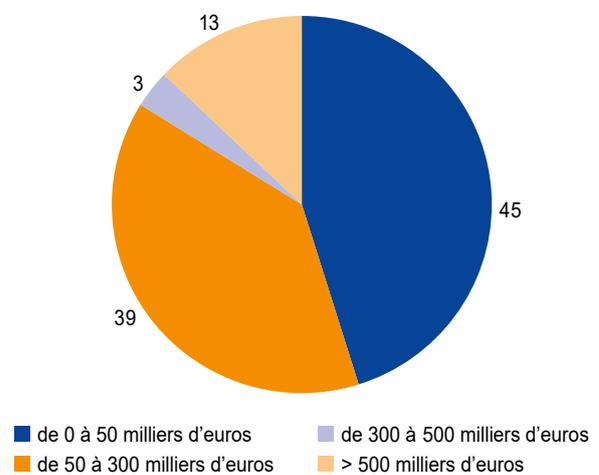
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



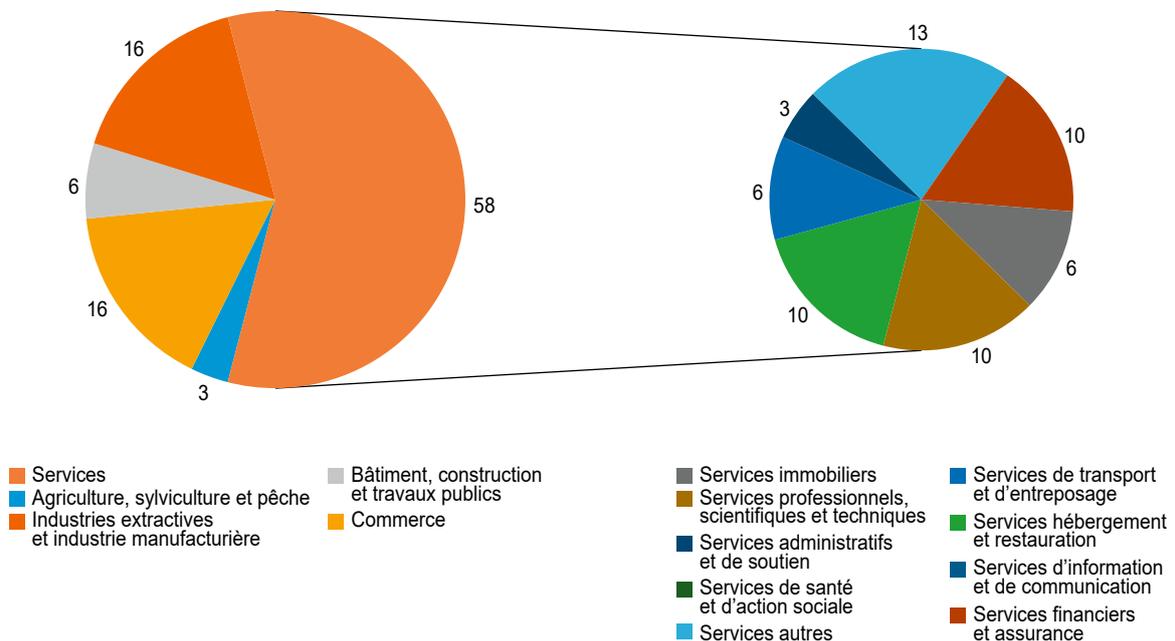
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

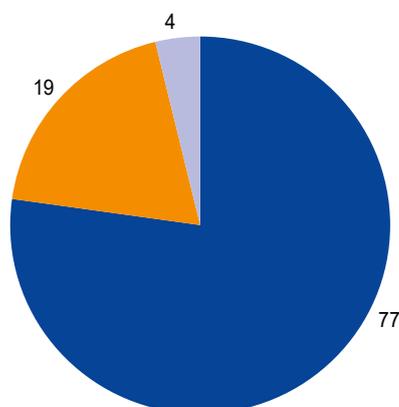
(en pourcentage)



	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	79
Taux d'éligibilité (en %)	51
Montant des crédits demandés (millions EUR)	15
Nombre d'entreprises confortées	40
Nombre d'emplois préservés	369
Taux de médiation réussie (en %)	68

### Répartition des dossiers éligibles par effectif

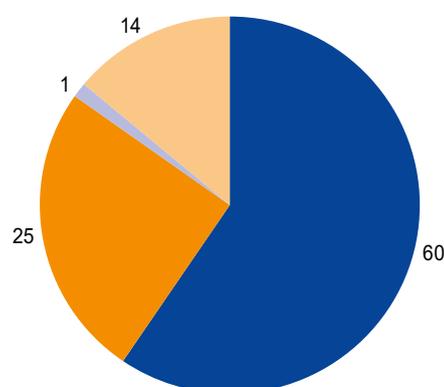
(en pourcentage)



■ < 11 personnes  
■ de 11 à 50 personnes  
■ de 51 à 250 personnes  
■ > 250 personnes

### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

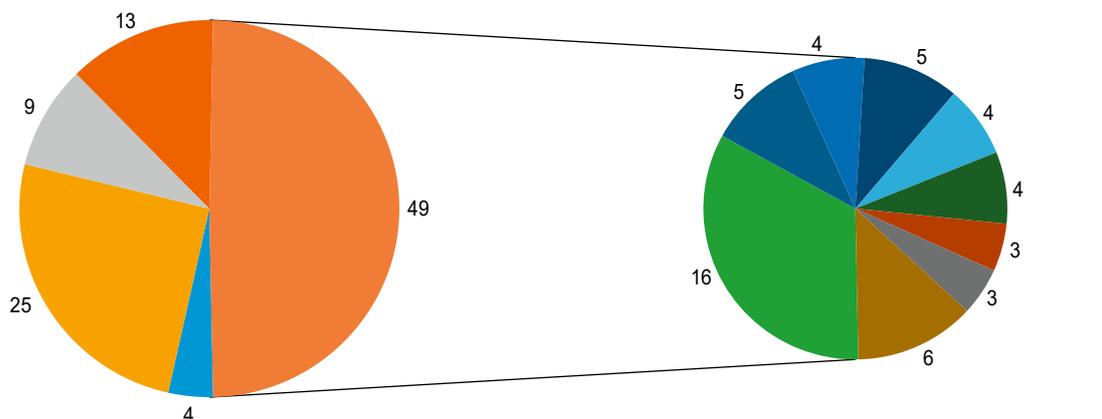
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros  
■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ > 500 milliers d'euros

### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

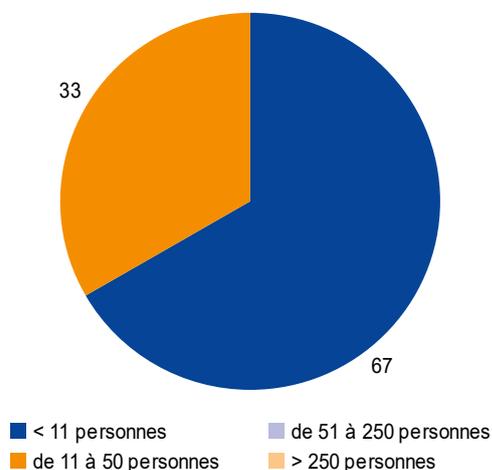


■ Services  
■ Agriculture, sylviculture et pêche  
■ Industries extractives et industrie manufacturière  
■ Bâtiment, construction et travaux publics  
■ Commerce  
■ Services immobiliers  
■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
■ Services administratifs et de soutien  
■ Services de santé et d'action sociale  
■ Services autres  
■ Services de transport et d'entreposage  
■ Services hébergement et restauration  
■ Services d'information et de communication  
■ Services financiers et assurance

	S1 2024
Nombre de dossiers éligibles	6
Taux d'éligibilité (en %)	30
Montant des crédits demandés (millions EUR)	3
Nombre d'entreprises confortées	2
Nombre d'emplois préservés	7
Taux de médiation réussie (en %)	50

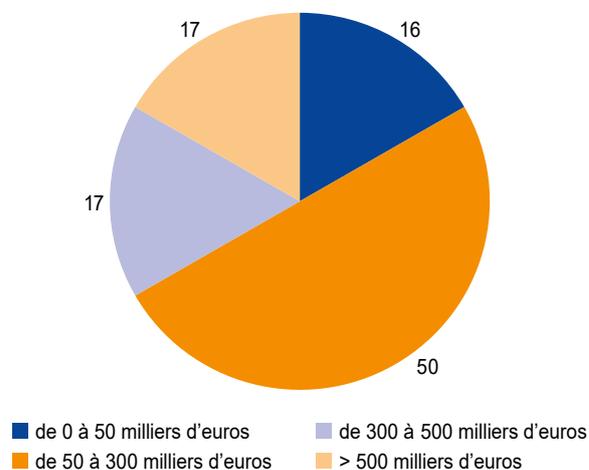
### Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

